



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 SEPTEMBRE 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	21
Pouvoirs	:	6
Absents excusés	:	2
Absents	:	4

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre, à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit août deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs FROUSTEY, Daniel BIREMONT, Mme Nathalie MOMEN

Adjoints

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Pascale MOURIERE, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE, Anaïs BAREYT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Alain CLOUTOUR à M. Daniel BIREMONT

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

Mme Nacira LAROUSSE à Mme Véronique CARRERE

M. Christian PIT à M. Claude LABORDE

M. Arnaud BRUNET à Mme Christelle GUILHEMSAN

M. Michel GOURDON à M. Paul CARRERE

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT - Marie-Christine ALTIMIRA

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Christelle GUILHEMSAN



Point 11 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.088.

Objet : VENTE D'UNE PROPRIETE COMMUNALE SISE AU N° 90 RUE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DU MASSIP, A LA SCI DA SILVA ABREU. Abroge et remplace la délibération n° 2024.106 en date du 28 novembre 2024.

Madame Isabelle CANTEGREIL informe le Conseil Municipal que la SCI DA SILVA ABREU représentée par Monsieur CARVALHO ABREU Pedro a manifesté son intérêt pour l'achat d'une propriété communale sise au 90 rue de la Zone Industrielle du Massip à Morcenx-la-Nouvelle.

Le terrain qui supporte un atelier relais est classée en zone UY du PLUiH et cadastré section BL n° 52 pour une contenance de 2426 m². Le bien est inscrit à l'inventaire communal sous le n° 213_GIRONSACQ_00004.

Après estimation du service des domaines, avis n° 2025-40197-06921 / DS 2214087 en date du 21 mars 2025, et en accord avec l'acquéreur, le prix de vente a été fixé à 60 300 euros, les frais de notaire et de géomètre restant à la charge de l'acheteur, en rappelant que la Commune n'est pas assujettie à la TVA.

Madame CANTEGREIL demande au Conseil Municipal d'approuver cette cession.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

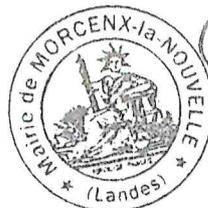
- **ACCEPTE** ce projet de vente d'une propriété communale sise au 90 rue de la Zone Industrielle du Massip, cadastrée section BL n° 52, d'une superficie de 2426 m² à la SCI DA SILVA ABREU représentée par Monsieur CARVALHO ABREU Pedro au prix de 60 300 €, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acheteur
- **DESIGNE** Maître BALLU comme notaire pour la rédaction de l'acte de vente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signature des divers documents et de l'acte de vente.
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP pour constater le produit de cession et sortir le bien de l'actif

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telarecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 03/09/2025.

La Secrétaire de séance,
Christelle GUILHEMSAN.

Le Maire,
Paul CARRERE.



Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
Compta. – Dossier CN – Me Ballu
SCI Da Silva Abreu